



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 29 JUIL 2015

Direction

Délégation Territoriale de Mont-
de-Marsan

Affaire suivie par : M Stéphane CARDOT

Tél : 05 58 51 30 64

Mél : stephane.cardot@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Point de Vue de l'Etat (PVE) qui a fait l'objet d'une présentation le 21/05/2015.

Cette note présente les enjeux prioritaires que l'Etat portera tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification.

Ce PVE a fait l'objet d'une concertation entre les services de la DDTM des Landes et ceux de la DDT du Gers.

Ce document fait suite au Porter A Connaissance (PAC) et sera, à l'instar de ce dernier, mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'État des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma
considération distinguée.

très cordialement

Le Préfet,

N. Martzien

Nathalie MARTHIEN

Monsieur Robert CABÉ,
Président de la Communauté de Communes
d'Aire-sur-l'Adour
19, rue du Souvenir Français
40800 Aire sur l'Adour

Destinataires en copie in fine